



OLIVIER JACQUIN
Sénateur de Meurthe & Moselle

AVEC VOUS,
POUR NOS COMMUNES.

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 novembre 2025

Une nouvelle brique posée aujourd’hui pour développer notre relation transfrontalière avec le Luxembourg

« *À force de briques, nous finirons par construire un pont !* » Cette phrase prononcée aujourd’hui lors de la session de l’assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle par la Vice-présidente en charge des infrastructures et de la mobilité, Audrey BARBOT, est révélatrice de nos actions concertées en Meurthe-et-Moselle concernant le dossier du transfrontalier.

Cette brique posée ce jeudi 27 novembre 2025 correspond au **plaidoyer du Conseil départemental : « Pour une nouvelle étape de la coopération franco-luxembourgeoise »**. Il a été adopté à la quasi-unanimité avec seulement quelques abstentions à droite de l’échiquier politique. Je félicite Chaynesse KHIROUNI, Présidente du Département, et Vincent HAMEN, Vice-président délégué au transfrontalier, pour leur travail. Synthétique, ce plaidoyer converge totalement avec la motion que j’ai portée lors du **Comité de co-développement entre la France et le Luxembourg en juillet dernier**. Elle demandait d’aller plus loin que le seul co-développement et a été adoptée avec une abstention. C’est également l’objet du plaidoyer du Département. Il va même plus lui en demandant une réflexion autour d’une adaptation du modèle de rétrocession fiscale franco-genevois.

Je suis ravi que les forces politiques progressent dans ce débat auparavant stérile et cela dans un sens commun concernant la manière d’appréhender notre relation bilatérale avec notre riche voisin.

Aussi, je suis partisan de la recherche d’un chemin médian, entre le co-développement à parts égales et la rétrocession fiscale. D'où le sens de ma proposition de création d'un fonds de coopération transfrontalière franco-luxembourgeois. Je crois que celle-ci a permis une réflexion du côté du Luxembourg, car - sans la nommer explicitement - Vincent HEIN, Directeur du laboratoire d'idées luxembourgeois IDEAk rattaché à la Chambre de commerce du Luxembourg, a annoncé que le Grand-Duché réfléchissait à un fonds de coopération bilatérale. Il pourrait symboliser ce pont qui permettrait d’arriver à une rétrocession.

Car pour l’instant une rétrocession fiscale entre la France et le Luxembourg comme celle du franco-genevois est impossible en raison de textes de loi français et européen. La particularité de ce modèle est que ce sont les collectivités du Genevois français qui reçoivent directement le produit de la rétrocession, or désormais le produit irait à Bercy. Il ne serait donc pas assuré que le bénéfice de cette rétrocession profite aux collectivités locales du Nord lorrain impactées par le phénomène frontalier.

Enfin, à l’approche de la CIG du 11 décembre, je salue la participation de Franz FAYOT, Député luxembourgeois, qui est intervenu aujourd’hui au Conseil départemental. Mobilisé sur ce dossier, il relaye admirablement nos préoccupations au niveau du Parlement luxembourgeois. Je le remercie pour son travail.

OLIVIER JACQUIN – sénateur de Meurthe-et-Moselle

Pour plus d’informations, merci de contacter :
Cloé VANONI
Collaboratrice parlementaire

06 43 53 09 28
c.vanoni@clb.senat.fr
www.olivierjacquin.fr